

France Services vs Assistante sociale

Quelle est la différence ?

Bien comprendre la différence pour mieux être accompagné.

Même si France Services et les assistantes sociales peuvent vous aider dans vos démarches, ils n'ont pas le même rôle.

Comprendre la différence : deux rôles complémentaires

- France Services → Un lieu d'accueil pour vous aider à faire vos démarches administratives.
 Les agents vous accompagnent pour remplir des dossiers, accéder à vos comptes en ligne et transmettre vos demandes.
- Assistante sociale → Une professionnelle du social qui analyse votre situation globale (santé, finances, emploi, logement) et vous accompagne dans la durée pour défendre vos droits, obtenir des aides et coordonner les acteurs nécessaires.

Rôles/Missions	France Services	Assistante sociale
Mission principale	Aider à faire les démarches administratives	Accompagner globalement la personne dans ses difficultés
Niveau d'accompagnement	Basique / guidage technique	Approfondi / suivi personnalisé
Prise de décision	Non	Oui, peut débloquer certaines aides ou orienter vers les bons dispositifs
Durée du suivi	Ponctuel	Continu, tant que la situation l'exige
Exemple	Aider à remplir un dossier MDPH	Aider à évaluer si tu peux avoir une RQTH, contacter le médecin du travail, défendre ton dossier.

En résumé:

- France Services = **accompagnement technique** (faire la démarche).
- Assistante sociale = **accompagnement personnalisé** (trouver la bonne démarche, débloquer les aides, défendre vos droits).

https://www.hyperacousie-solidarite.com